

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni le jeudi 14 mars 2024 à 18h30, à la Mairie de Coisy, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Claude DEFLESSELLE, Maire de Coisy.

Présents : Claude DEFLESSELLE, Rose-Marie LESCOT, Thierry SAGUEZ, Annick SAGUEZ, Jennifer VAILLANT, Florent PECQUERY, Annie DA COSTA, Annick SAGUEZ, Sandrine LETIERCE, Cédric BELLEGUEULLE

Absents : Philippe BERNARD (pouvoir Rose-Marie LESCOT), Frédéric NARDELLO (pouvoir à Claude DEFLESSELLE)

Annie DA COSTA a été nommée secrétaire de séance.

### DEMANDE SUBVENTION 2<sup>ND</sup> TRANCHE

Le Maire présente au conseil municipal le devis concernant d'aménagement sécuritaire de la commune pour l'année 2024. Ce devis concerne la route départementale 11A – rue soleil levant. Afin de sécuriser les déplacements des piétons, notamment pour les personnes à mobilité réduite, et les déplacements des parents avec les poussettes d'enfants en toute sécurité, il s'avère nécessaire de réaliser des cheminements piétons sur l'ensemble de la commune. Afin de conserver du caractère rural de la commune, le cheminement se fera que d'un seul côté de la voie.

Le devis pour l'année 2024 s'élève à 97 185€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite les aides suivantes :

- Du département au titre de l'aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales et nationales

### VENTE MAISON 27 RUE ENGOULEVENT

Monsieur le Maire rappelle que la maison située au 27 rue d'engoulevent est à vendre.

Une personne s'est présentée auprès du mandataire immobilier afin, d'informer son intention d'acheter la maison située au 27 rue d'engoulevent.

Après explications, le conseil municipal délibère et décide de vendre la maison au prix de 145 000€ avec les locataires présents et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette vente.

### COMPTE DE GESTION COMMUNE

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Sous la présidence de Madame Annie DA COSTA, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023, qui s'établit ainsi :

Excédent de fonctionnement :	251 923.99€
Déficit d'investissement :	97 824.77€
Excédent Global :	154 099.22€

Hors de la présence de M. Claude DEFLESSELLE, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2023.

## BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget pour 2024 qui s'établit en équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement :	395 023€
Section d'investissement :	573 453€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget primitif 2024 de la commune.

## COMPTE DE GESTION SERVICE DES EAUX

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX

Sous la présidence de Madame Annie DA COSTA, le Conseil Municipal examine le compte administratif du service des eaux 2023, qui s'établit ainsi :

Déficit de fonctionnement :	19 440.65€
Excédent d'investissement :	28 705.99€
Excédent Global :	9 265.34€

Hors de la présence de M. Claude DEFLESSELLE, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du service des eaux 2023.

## BUDGET PRIMITIF SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de budget pour 2024 qui s'établit en équilibre, en dépenses et en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement : 94 177€  
Section d'investissement : 42 320€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le budget primitif 2024 du service des eaux.

## TAUX IMPOSITION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants pour la fiscalité directe locale de l'année 2024 :

- Taxe foncière bâti : 42%
- Taxe foncière non bâti : 34,50%
- Taxe d'habitation : 12.30%

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de la nomenclature M57 de 125 563 €.

## INTERSECTION RUE BAZILE DARQUET, RUE DU CHENE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, un projet d'aménagement à l'intersection de la rue Bazile DARQUET et de la rue du chêne.

En effet, il s'avère que beaucoup d'automobilistes oublient la priorité à droite et plusieurs accidents ont été évités de justesse. Etant donné que la rue Bazile Darquet est en pente, il s'avère difficile d'y installé un stop. De ce fait, après un avis du bureau d'études, Monsieur le Maire présente au conseillers municipaux un devis concernant la mise en place d'un rondpoint franchissable par les poids lourds et engins agricoles. Ce rondpoint par sa visibilité entrainera un ralentissement de la vitesse et chaque automobiliste devra respecter les panneaux de circulation mis en vigueur.

Le devis de ces travaux s'élève à 21 044€ HT.

Après délibération, le conseil municipal approuve ce projet et demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police.

La séance s'est clôturée à 20h30.

Annie DA COSTA

